Visite ministérielle
Qualité du milieu de vie en CHSLD
Rapport

Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE RÉADAPTATION DE MARIA		
Statut	Public	Nbre de lits perm. au permis	*95*
Établissement	CISSS DE LA GASPÉSIE	Adresse	491, BOULEVARD PERRON
Région	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	Ville	Maria

Informations sur la visite

Date de la visite	13 septembre 2023
Nbre de résidents le jour de la visite	95

Les visites d'évaluation de la qualité des milieux de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée, réalisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visent à s'assurer que les soins et les services dispensés aux personnes hébergées favorisent leur bien-être physique, mental ainsi qu'émotionnel et qu'ils répondent aux besoins et aux attentes des résidents et de leurs proches.

Le mandat confié à l'équipe ministérielle est d'évaluer la qualité du milieu de vie, selon les orientations ministérielles; notamment de reconnaître l'engagement de l'établissement à créer un milieu de vie où le résident se sent respecté, de constater les actions mises de l'avant par l'établissement en matière d'approches cliniques et organisationnelles adaptées et personnalisées pour le résident hébergé et de formuler des recommandations, le cas échéant, dans une perspective d'amélioration continue des soins et des services donnés à la clientèle concernée.

Le Ministère encourage donc les établissements non seulement à poursuivre leurs efforts pour une offre de soins et de services de qualité, mais aussi à veiller à l'harmonisation des pratiques administratives, organisationnelles et professionnelles et à en effectuer le suivi, et ce, afin d'assurer la qualité du milieu de vie des résidents et de leurs proches.

Accueil du résident et des personnes proches aidantes

S'assurer de la mise en place d'actions structurées pour favoriser l'intégration des résidents et l'implication des personnes proches aidantes.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Des actions structurées sont mises en place pour favoriser l'intégration des résidents et l'implication des personnes proches aidantes.		

Droits des résidents et personnes proches aidantes

Assure la promotion des droits des résidents autant par l'installation que par le comité de résidents (ou le comité des usagers).
Réaliser, dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• L'installation fait la promotion des droits des résidents en informant le résident et ses proches de l'existence du comité de résidents et du commissaire aux plaintes et à la qualité des services. • Le comité de résidents a réalisé une activité de promotion pour faire connaître son rôle, ses fonctions et les droits des résidents, au cours de la dernière année.		

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Les résidents sont consultés afin de donner leur point de vue sur la qualité de leur milieu de vie. • Un mécanisme structuré est mis en place annuellement pour évaluer le degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.		

Prestataires de services

Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs proches;
Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que pour contrer la maltraitance.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Des activités d'information ou de sensibilisation sont offertes au personnel en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs. • Le personnel connait l'obligation de signaler lors d'une situation de maltraitance.	• Des activités d'information ou de sensibilisation ne sont pas offertes annuellement aux bénévoles concernant les soins palliatifs et de fin de vie. • Des activités d'information ou de sensibilisation afin de favoriser la bientraitance et contrer la maltraitance ne sont pas offertes sur une base régulière aux résidents et à leurs proches.	1. S'assurer de développer les connaissances des différents acteurs impliqués dans le milieu de vie afin d'offrir une approche adaptée aux besoins des résidents.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Le personnel répond promptement aux besoins et demandes du résident. • Le personnel présente une approche chaleureuse et courtoise lorsqu'il intervient auprès du résident. • Le personnel respecte l'intimité du résident.		

Pratiques cliniques

S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité par l'utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie, la présence du PAB accompagnateur ainsi que les rencontres interdisciplinaires.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• La pratique du PAB accompagnateur est actualisée.	• Le formulaire Histoire de vie n'est pas complété pour l'ensemble des résidents et n'est pas mis à la disposition des différents acteurs du milieu de vie.	2. S'assurer de bien connaître le résident pour mieux l'accompagner.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	• Une rencontre interdisciplinaire est réalisée pour les résidents, mais elle ne respecte pas le délai prévu à la procédure de l'établissement.	3. S'assurer qu'une rencontre interdisciplinaire permettant de cibler les besoins prioritaires et les objectifs d'intervention pour le résident soit réalisée dans le respect du délai prévu à la procédure.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Des actions sont mises en place pour accompagner les résidents et soutenir les proches lors de l'étape des soins palliatifs et de fin de vie.		

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Les résidents reçoivent certains soins d'assistance et services adaptés à leurs besoins spécifiques au niveau : - du respect de leurs préférences quant aux heures de lever et de coucher; - des soins d'hygiène; - de l'hydratation; - de l'attention accordée à leur tenue vestimentaire et à leur apparence soignée; - de l'utilisation de stratégies d'intervention liées à l'approche relationnelle ou à l'intervention particulière pour les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence. • L'utilisation des mesures de remplacement est privilégiée afin que les contentions physiques soient utilisées seulement en dernier recours. • Le matériel pour l'application des pratiques de base en prévention et contrôle des infections est accessible et disponible.	• Certains soins d'assistance et services offerts aux résidents ne répondent pas à leurs besoins spécifiques au niveau du maintien de leurs capacités fonctionnelles.	4. S'assurer d'offrir des soins d'assistance et des services personnalisés aux résidents qui répondent à leurs besoins et qui favorisent leur autodétermination.

Activité repas

Favoriser une ambiance agréable, conviviale, interactive dans le plaisir de manger.
Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement répondre au besoin de se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• L'ambiance, lors du repas, favorise le plaisir de manger.	• La majorité des résidents est placée à leur table en attendant leur repas, plus de vingt minutes avant le début de l'activité.	5. S'assurer que les résidents ne soient pas en attente plus de vingt minutes avant le début du repas.
Élément(s) conforme(s)	**Élément(s) non conforme(s)**	**Recommandation(s)**
• Un menu alternatif est disponible et proposé au résident qui ne s'alimente pas ou qui le demande.	• Le personnel ne nomme pas le menu servi aux résidents.	6. S'assurer d'informer les résidents des mets qui leur sont servis
Élément(s) conforme(s)	**Élément(s) non conforme(s)**	**Recommandation(s)**
• Le rythme du résident est respecté. • Le personnel encourage le résident qui a besoin de stimulation pour s'alimenter. • Le personnel est attentif aux besoins de l'ensemble des résidents.		

Milieu de vie

Bénéficier d'un milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;
Demeurer dans un milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et qui tient compte des capacités fonctionnelles des résidents;
Favoriser un milieu de vie où les résidents, leurs proches, les bénévoles et la communauté sont en cohésion.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	• Le comité milieu de vie est inactif.	7. S'assurer qu'un comité milieu de vie soutienne activement l'amélioration continue des soins et services offerts aux résidents.
Élément(s) conforme(s)	**Élément(s) non conforme(s)**	**Recommandation(s)**
• Les lieux sont aménagés et adaptés aux besoins des résidents et des proches. • Les lieux sont propres et bien entretenus.		

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Le milieu de vie propose des activités variées, individuelles et de groupe, sont offertes sur une base quotidienne en respectant les capacités fonctionnelles du résident et animées par différents acteurs du milieu.	• Les activités individuelles et de groupe ne sont pas offertes sur une base quotidienne.	8. S'assurer d'offrir quotidiennement aux résidents des activités stimulantes, significatives et adaptées.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Des bénévoles sont engagés envers les résidents. • Différents partenaires de la communauté sont impliqués sur une base régulière dans le milieu de vie.		

Conclusion

À la lumière des éléments non conformes présentés dans ce rapport, nous vous demandons de prendre les moyens nécessaires afin que les améliorations attendues soient mises en œuvre. Pour ce faire, chacune des recommandations devra être traitée dans le cadre d'un plan d'amélioration présentant les actions préconisées ainsi que l'échéancier prévu pour atteindre les résultats escomptés. Vous avez 30 jours après la réception du présent rapport pour élaborer votre plan d'amélioration et le transmettre au ministère.

Le suivi des recommandations, au moyen de votre plan d'amélioration dont vous êtes responsable, devient la pierre angulaire du processus des visites ministérielles. Il vous incombe donc d'en assurer la mise en œuvre avec toute l'attention requise, et ce, dans un souci d'amélioration continue de la qualité du milieu de vie pour les personnes hébergées dans votre installation.